

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-01-34x-00184 Référence de la demande : n°2018-00184-011-002

Dénomination du projet : Capture de reptiles et d'amphibiens

Lieu des opérations : -Département : Loire-Atlantique

Bénéficiaire : Muséum d'histoire naturelle de Nantes

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 7 décembre 2018

Signature :

